PROCHE, ACTIF, humain !

SNAP



RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2026

VOS ELUS CSE

Frédérique SERIN
Vincent MUTEL
Karine BENAZECH
Yves CIUTAT
Sophie GRIL
Frédéric TERRAL
Mina AZZA
Joel ETIENNE
Christophe CHOPINEAU
Christine CANTAN
Jérôme BONNIER

VOTRE DELEGUE REGIONAL

Jean Luc BONNET

VOTRE DELEGUEE REGIONALE ADJOINTE

Sophie GRIL

Consultation sur les réaménagements des accueils des agences de Castelginest, Castres, Decazeville, Carcassonne et Montauban Nord

*Le CSE Occitanie émet un avis favorable sur les réaménagements des accueils des agences de Castelginest, Castres, Decazeville et Montauban Nord à la majorité des élus, le **SNAP Occitanie** ayant voté **POUR** ces projets.*

*Le CSE Occitanie émet un avis défavorable sur le réaménagement de l'accueil de Carcassonne à la majorité des élus, le **SNAP Occitanie** ayant voté **CONTRE** ce projet.*

SNAP Ce réaménagement suppose, en effet, la suppression d'une nouvelle position AIC, raison principale pour laquelle le **SNAP Occitanie** a émis un avis négatif sur ce projet.

Consultation sur le PAPRIPACT 2026

Pour rappel, le Programme Annuel de Prévention des RIsques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) a fait l'objet, en février dernier, d'une séance d'information durant laquelle les élus ont voté majoritairement la mise en œuvre d'une expertise portant notamment sur la méthodologie retenue par la Direction. En juin, le rapport du cabinet d'expertise ISAST est présenté aux membres du CSE.
Les experts précisent que, si ce programme fait apparaitre un taux d'exécution global élevé (86% en 2025), il se traduit, parallèlement, par un décalage entre l'exécution qui est bien précisée pour chacune des actions envisagées et les indicateurs de santé au travail qui, eux, n'y figurent pas. Les taux de réalisation ne peuvent pas seuls suppléer les indicateurs de résultat. Et sans eux, il n'est pas possible de savoir si le taux d'exécution, élevé, peut suffire à infléchir la trajectoire des indicateurs. En clair, il est structurellement impossible de démontrer l'efficacité des actions menées et donc de corriger le tir en cours d'année ou l'année suivante.
La Direction et les membres de la CSSCT ont convenu de travailler conjointement à partir des préconisations du cabinet expert. C'est pourquoi, le recueil d'avis porte sur un programme actualisé.

*Le CSE Occitanie émet un avis défavorable sur le PAPRIPACT 2026 à la majorité des élus, le **SNAP Occitanie** ayant voté **ABSTENTION**.*

SNAP Il nous est demandé, ce jour, de rendre un avis sur le PAPRIPACT 2026 : même si l'année est bien entamée, l'exercice s'avère complexe car ce programme a été enrichi, en cours d'année, à la fois par les recommandations du cabinet expert ISAST et par les travaux menés conjointement par la Direction et les membres de la CSSCT.

Une séquence d'information complémentaire n'aurait pas été de trop afin de pouvoir mieux appréhender les raisons ayant amenés à ces ajouts et à ces choix. Un élément est, à cet instant, manquant pour le **SNAP** : il concerne l'assurance que tous les acteurs, Direction et représentants du personnel, parlent effectivement un langage commun en matière de prévention et, notamment, qu'ils s'entendent sur la définition de la prévention primaire au sein de France Travail Occitanie.



RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2026

CSE Occitanie

Notre interrogation porte sur le calendrier de déploiement des diverses actions de ce programme et l'impact, éventuel, sur celui-ci de l'expertise menée et de la concertation qui s'en est suivie entre Direction et CSSCT.

Les alertes émises par le cabinet ISAST tendent, malheureusement, à se confirmer : à ce stade, il est difficile de démontrer l'efficacité des actions menées.
Enfin, le contexte actuel entre restructuration organisationnelle, déploiement des projets et sursollicitation des équipes – tant en support qu'au niveau du réseau – constitue autant de freins à la mise en œuvre de cet ambitieux programme.

Pour ces raisons, le **SNAP Occitanie** émet un avis d'abstention à la consultation sur le PAPRIPACT 2026.

Bilan de l'expérimentation Teale

France Travail Occitanie a été région pilote, à partir de juin 2025 et pendant un an, avec l'accès à une plateforme digitale dédiée à la santé mentale, Teale. Pour la Direction, l'enjeu de ce test a consisté à recueillir des enseignements sur la meilleure façon d'accompagner les agents France Travail Occitanie.
Au terme de cette expérimentation, 28% des salariés ont créé un compte sur Teale et un tiers d'entre eux disent avoir été impactés positivement par l'utilisation de l'outil.

Cette expérimentation n'a pas été prolongée ni généralisée car le marché national concernant le dispositif de la ligne d'écoute est en cours de renouvellement et la Direction Générale veut adosser, à ce service téléphonique, une plateforme de contenu numérique sur la santé mentale.
Par ailleurs, la Direction Régionale a décidé de structurer sa démarche en matière de prévention de la santé mentale autour de 4 axes : sensibiliser, dialoguer, agir et accompagner. Le lancement de cette feuille de route pluriannuelle va prendre la forme d'un webinaire de présentation à l'ensemble du personnel le 27 novembre 26.

SNAP Au regard des enjeux en matière de prévention de santé mentale, le **SNAP Occitanie** note avec intérêt et satisfaction la démarche entreprise par la Direction Régionale et ses ambitions affichées en termes d'approche globale et de prévention, notamment.

Examen de la synthèse de la CSSCT

Des membres de la Direction et de la CSSCT ont commencé à être formés, par la CARSAT, à l'analyse des accidents du travail et ont engagé, comme prévu, un travail au sujet des malaises qui sont, actuellement, la 1ère cause des évènements donnant lieu à une déclaration d'accident du travail. Il ressort de cette formation que l'analyse par arbre des causes croise trois facteurs pour comprendre l'origine, souvent multifactorielle, d'un accident : la technicité des outils, l'organisation du travail et de l'entreprise, les aspects humains. Le constat est posé de construire un outil plus spécifique à l'activité de France Travail. La Direction propose de le combiner à celui prévu sur le questionnaire qui serait adressé aux personnes ayant déclaré avoir fait un malaise. Le but recherché est de travailler à l'identification des causes possibles afin d'agir en prévention.
De façon concomitante, la Direction prévoit de travailler sur le sujet des chutes de plain-pied, autre motif récurrent donnant lieu à des déclarations d'accident du travail.

La Direction a convenu que l'envoi en nombre des messages relayant les consignes en cas d'alerte météo peut avoir un effet contraire à l'objectif recherché. La Direction précise s'être emparée, en lien avec le national, de cette problématique issue de la base OSIRHIS constituée en listes (locale, départementale, régionale).

Les élus du CSE ont voté unanimement en faveur d'une résolution émanant de la référente CSE en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes demandant à être associée, comme sa fonction le prévoit, aux actions menées par la Direction sur ces champs.

Le **SNAP Occitanie** a relayé une alerte sur la situation des conseillers indemnisation de l'agence de Millau.